

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)

Nombre de Conseillers en exercice : 27
 Présents : 16
 Procurations : 1
 Votants : 17

N° 2026 2 14

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le QUATRE MARS à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : jeudi 26 février 2026

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.
 Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT et PONS.

A donné pouvoir :

Mme SALOMÉ à Mme PONS

Absents excusés :

Mrs, DEJEAN, DELGENES, FONTA.
 Mmes, BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE, RIGAL, ROOU, SANEGRE et THIOUX.

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT auprès du Conseil Départemental de l'Ariège : sécurisation des espaces publics lors d'accueil de manifestations et équipements de police municipale.

Monsieur Robert COTTAVE-CLAUDET, Adjoint et Vice-Président en charge de la circulation mobilité sécurité, expose aux membres présents la nécessité de renforcer la sécurisation des espaces publics de la commune lors de manifestations ainsi que d'améliorer les équipements du service de la police municipale.

Dans ce cadre, il est proposé de réaliser plusieurs opérations comprenant :

- La sécurisation des espaces publics et du monument aux morts, estimée à 41 968,40 € HT ;
- L'acquisition d'équipements pour le service de police municipale (véhicule, matériel de sécurité et caméras nomades), pour un montant de 41 660,25 € HT.

Le montant total de ces opérations de sécurisation s'élèverait donc à **83 628,65 € HT**.

Afin de soutenir financièrement ces investissements, la commune peut solliciter une aide du Conseil Départemental de l'Ariège dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Collectivités Locales (FDAL) 2026, dont le taux de participation est fixé à 40 % du montant des dépenses subventionnables, plafonné à 25 000 €.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Montant total des opérations :	83 628,65 € HT
Subvention FDAL 2026 (40 % plafonné à) : 25 000,00 €	
Reste à charge de la commune (70%) :	58 628,65 € HT

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** le projet de sécurisation des espaces publics et d'acquisition d'équipements pour le service de la police municipale ;
- et **autorise** Monsieur le Maire, ou en son absence l'un de ses adjoints, à solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Ariège au titre des crédits FDAL 2026 ou sous toutes autres lignes sectorielles selon le plan de financement décrit - ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 10 mars 2026

Le Maire,
 Louis MARETTE

Le secrétaire de séance,
 Louis DARDIER

